

Metz, le 23 février 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Arthur CLAUSE  
Tél : 03 87 34 33 22  
E-mail : arthur.clausse@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

TOUTAIN Sylvain  
Établissement Public Foncier du Grand Est  
Rue Robert Blum  
54701 PONT A MOUSSON

**OBJET** : Accord sur dossier de déclaration concernant « Investigation environnementale et géotechnique du vallon de l'Alzette » à Audun-Le-Tiche  
**RÉF.** : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\1110. Forage - pompage\AUDUN LE TICHE\2024 01 ALT Vallon de l'Alzette  
**P.J.** :

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

- Investigation environnementale et géotechnique du vallon de l'Alzette

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 26 janvier 2024, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter du 27 mars 2024.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Ottange où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Céline DELLINGER

